

## Rapport d'activité 2018

*Vu le Code de l'éducation,  
Vu le décret consolidé n°2012-715 du 7 mai 2012 fixant les règles d'organisation et de fonctionnement de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu la décision n°18-147 en date du 9 décembre 2018 relative à la composition du conseil d'administration de l'Ecole normale supérieure de Lyon,  
Vu le rapport d'activité 2018,*

Après en avoir débattu,

Le conseil d'administration, dans sa séance du 14 mars 2019, prend la délibération suivante :

### Article 1.

Le conseil d'administration de l'ENS de Lyon a approuvé à l'unanimité des suffrages exprimés le rapport d'activité de 2018, conformément au document joint.

**Détail des votes :** 25 votes favorables sur un total de 25 votants.

Fait à Lyon, le 14 mars 2019,



Le Président de l'ENS de Lyon

Jean-François PINTON